

Il n'y a rien à ajouter à ce que Muriel Pénicault a déclaré ce dimanche dans le *JDD* sur le compte personnel de formation (CPF). Cette disposition, adoptée en 2018, avait pour objet de permettre aux vingt-cinq millions d'actifs, grâce à un financement annuel et à une application simple, de se former tout au long de la vie.

Or un amendement gouvernemental intégré au moyen du 49-3 dans la loi de finances pour 2023 a pour objet de permettre de faire payer par les salariés une partie de ce compte personnel de formation.

Comme Muriel Pénicault le dit, cet amendement « *est une erreur sociale et économique. Et politique. Car les plus modestes et les plus précaires, ceux qui ont le plus besoin de se former, ne pourront pas payer le reste à charge de 20 à 30% qui est évoqué. C'est énorme ! Imaginez quand vous êtes au smic !* » Et elle demande que cette « *mauvaise décision prise dans la précipitation* » soit retirée.

Il est trop rare, dans le monde politique, que l'on reconnaisse ses erreurs. Peut-on espérer que s'agissant du CPF, l'actuel gouvernement aura la sagesse de revenir en arrière plutôt que de persévérer dans l'erreur ?

JPS